

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 mai 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00076  
**Propriétaire(s) :** Tomasz Kaczmarek  
**Emplacement :** 1473, avenue Rosebella  
**Quartier :** 10 - Gloucester-Southgate  
**Description officielle :** lots 42 et 43, plan enr. 326  
**Zonage :** R1WW  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire souhaite rénover sa maison, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Les travaux de rénovation comprendront :

- La construction d'un rajout de plain-pied de 12,78 m sur 6,4 m à l'arrière de la maison.
- La construction d'un rajout/garage de 6,4 m sur 3,10 m à l'avant de la maison.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 20,44 % de la profondeur du lot ou 6,2 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 28 % de la profondeur du lot, ce qui correspond à 8,48 mètres dans ce cas-ci.
- b) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 95,59 mètres carrés ou 20,4 % de la superficie du lot, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot, ce qui correspond à 117,1 mètres carrés dans ce cas-ci.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.